



**PORTANT INTERDICTION AU PUBLIC A L'ACCES A LA ZONE DE TIR
ET A LA ZONE A RISQUES
DU SPECTACLE PYROTECHNIQUE le 13 juillet 2023
FETE NATIONALE
CHEMIN DE MATHAUX**

Le Maire de la commune de BAR SUR AUBE,

- Vu les articles L 2215-1 à L 2215-3, L 2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu les articles L 2213-1, L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant dispositions particulières des pouvoirs de police du maire,
- Vu l'arrêté municipal n°2022_175 du 28 juin 2023 autorisant le permis de tir conformément au décret n°2012-580 du 31 mai 2010 relatif à la réglementation des feux d'articles et spectacles pyrotechniques,
Considérant qu'il appartient au maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques et d'une manière générale de prescrire toutes mesures utiles pour prévenir les accidents afin de permettre le bon déroulement de cet évènement,

ARRETE

ARTICLE 1er : l'interdiction au public

La zone de tir et la zone à risques (périmètre de sécurité) sont strictement interdites au public avant et pendant le tir du feu d'artifices le JEUDI 13 JUILLET 2023.

Article 2 : l'accès à la zone de tir et à risques

L'accès à la zone de tir et à la zone à risques est strictement réservé au responsable de la mise en oeuvre et aux personnes placées sous sa responsabilité.

Article 3 : la surveillance de la zone

Les phases de montage, de tir et de nettoyage doivent être réalisées en dehors de la présence du public. Seules les personnes placées sous l'autorité du responsable de la mise en oeuvre sont autorisées à pénétrer dans la zone de tir et à risques.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques, la Chef de la Police municipale sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et dont une copie sera adressée, pour information à Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Bar-sur-Aube et M. le Commandant du centre de secours de Bar-sur-Aube.

Fait à Bar sur Aube, le 28 juin 2023



Le Maire,

Philippe BORDE